

# Concours général agricole : pensez à vous inscrire



Le concours général agricole est un concours officiel porté par le Ministère chargé de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il met en valeur les meilleures productions issues de l'agriculture française et contribue à la formation de futurs professionnels de ces secteurs.

En 2018, 104 médailles ont été décernées aux lauréats gersois. Il est important de toujours améliorer la visibilité de notre département et de ses produits lors de cet événement incontournable aux retombées commerciales certaines.

Vous êtes producteur (artisan, coopérative, viticulteur, ...) ou transformateur (affineur, artisan, industriel de première transformation), le Concours Général Agricole vous permet de mettre en avant la qualité de vos produits et de votre savoir-faire. Les dossiers d'inscriptions sont à compléter en ligne [www.concours-agricole.com](http://www.concours-agricole.com).

**Pour le concours des vins :** IGP Côtes de Gascogne, IGP Côtes de Gascogne-Condomois, IGP Gers et AOC Saint Mont.

- Ouverture des inscriptions : le 5 novembre.
- Clôture : le 4 janvier 2019.
- Présélections à Eauze : le 1<sup>er</sup> février 2019 (date prévisionnelle).
- Finale à Paris : le 24 février 2019.

**Pour le concours des produits : ouverture le 1<sup>er</sup> septembre**

Concours ( <i>Liste non exhaustive</i> )	Clôture des inscriptions
Découpes de volailles	21 octobre 2018
Produits Laitiers National	
Produits Laitiers Export	
Produits issus de palmipèdes gras	
Volailles abattues	23 octobre 2018
Armagnac	
Apéritifs	18 novembre 2018
Bières	
Charcuteries	
Confitures	
Jus de fruits	
Miels et hydromels	
Truites fumées	
Eaux de vie (HORS Alsace et Armagnac)	16 décembre 2018
Huile de noix	
Safran	
Vins de liqueur	
Viandes	

**Inscriptions et informations : Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle promotion-tourisme - Tél. 05.62.61.77.96 - [ca32@gers.chambagri.fr](mailto:ca32@gers.chambagri.fr) - <http://www.concours-agricole.com>**

